



La rémunération complémentaire, comment on la calcule en 2015 ?

>Mettons-nous à la place d'une Enseigne Culturelle

- Surface du magasin : 2 600 m²
- Enseigne plume en drapeau
- Magasin situé en galerie marchande d'hypermarché
- Magasin situé en région parisienne
- Linéaire mural total du magasin (au sol) : 115 mètres
- Linéaire mural presse au sol : 21 mètres
- Mètre linéaire développé total presse : 216 mld
- Chiffre d'affaires Presse publications MLP au semestre : 54 000€, à l'année : 125 000€
- Chiffre d'affaires Presse publications Presstalis au semestre: 132 000€, à l'année : 280 000€
- Equipement informatique : Codex Press – Multiscan 1.00
- Je remonte mes ventes avec des taux de fiabilité supérieurs à 90%
- Commission de base: 13 %

>Première étape : « Est-ce que je réponds aux 4 critères d'accès ? »

1. Je dispose d'une enseigne presse drapeau : **OK**
2. Mon système informatique Proshop 2.00 est homologué par les deux messageries et mes taux du semestre sont supérieurs à 90% : **OK**
3. Je dispose de plus de 100 mètres linéaires développés : **OK**
4. Je dispose d'une superficie totale de magasin supérieure à 300m² : **OK**

Tous les critères étant vérifiés, **je suis diffuseur spécialisé et je perçois 2% de commissions supplémentaires.**

>Deuxième étape : « Ai-je droit à une ou des majoration(s) ? »

- **Majoration MLD :**
Je dispose d'un MLD total de 216m, **je bénéficie de 2,5% supplémentaires.**

MLD (en mètre)	Majoration 2015
50 ≤ MLD < 100	0,3 %
100 ≤ MLD < 150	1 %
150 ≤ MLD < 200	2 %
200 ≤ MLD < 250	2,5 %
250 ≤ MLD < 300	3 %
MLD ≥ 300	3,5 %

- **Majoration Chiffre d’Affaires :**

Mon CA annuel publications toutes messageries est de 125 000 + 280 0000, soit 405 000€,

Je bénéficie de 1,7% supplémentaires.

CA presse toutes messageries annuel (en €)	Majoration 2015
80 000 ≤ CA < 120 000	0,3 %
120 000 ≤ CA < 150 000	0,5 %
150 000 ≤ CA < 200 000	0,7 %
200 000 ≤ CA < 250 000	0,9 %
250 000 ≤ CA < 300 000	1 %
300 000 ≤ CA < 350 000	1,2 %
350 000 ≤ CA < 400 000	1,5 %
CA ≥ 400 000	1,7 %

- **Majoration Géo-commercialité :**

Je suis situé en région parisienne et dans une galerie marchande d’hypermarché,

Je bénéficie de 1% supplémentaire.

(On ne cumule pas, on prend le critère le plus favorable).

Habitants par unité urbaine	Majoration 2015
50 000 < nb hab ≤ 100 000	1 %
100 000 < nb hab ≤ 200 000	1 %
200 000 < nb hab ≤ 2 M	1 %
Région parisienne	1 %
Commune touristique	1 %
Galerie marchande Supermarché	1 %
Galerie marchande Hypermarché	1 %

> **Troisième étape : « Quelle sera ma rémunération complémentaire du semestre? »**

Les critères d’accès me permettent d’obtenir 2% de commissions*: 54 000 x 2% = 1 080€

La majoration MLD me permet d’obtenir 2,5% de commissions*: 54 000 x 2,5% = 1 350€

La majoration CA me permet d’obtenir 1,7% de commissions*: 54 000 x 1,7% = 918€

La majoration Géo-commercialité me permet d’obtenir 1% de commissions*: 54 000 x 1% = 540€

Total : 3 888€

soit 7,2% de taux de commissions supplémentaires*

*Sur le CA publications MLP semestriel

En bref :

Commission de base : 13 %

Commissions supplémentaires : 7,2%

Pour l’année 2015, mon taux de rémunération total sur la presse publications sera de 20,2%.